

Convocation	07/02/23	Délégués en exercice	57	Présents	44
Publié le	16/02/23	Votants	57	Procurations	13

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

**SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2023 À 18h00**

Président de séance : Pascal BUGIS

N° 2023/007

<p><b>Eau et Assainissement - Projet de modification partielle du zonage d'assainissement sur la commune de Labruguière et lancement d'une enquête publique</b></p>
---

**Étaient présents :**

**AIGUEFONDE :** Marie-Françoise BLANC, Vincent GAREL,

**AUSSILLON :** Bernard ESCUDIER, Fabrice CABRAL,

**BOISSEZON :** Jacqueline CABROL,

**CASTRES :** Jean-François FALGAYRETTE, Hervé PARDO-CASADO, Xavier AZAÏS, Jean-François CLAMOUR, Guillaume ARCESE, Caroline VIALA, André MARTINEZ, Catherine FARRENQ, Jean-Philippe AUDOUY, Christel AIZES, Xavier BORIES, Arnaud BOUSQUET, Pascal BUGIS, Catherine COLOMBIÉ-DESPLAS, Nathalie de VILLENEUVE, Michel SABLAYROLLES, Alain WHITE, Isabelle JURY, Geneviève VICENTE, Eric VIEL, Martine DASTE-MORON,

**CAUCALIÈRES :** Yohan ZIEGLER,

**LABRUGUIÈRE :** David CUCULLIÈRES, Jean-François GARCIA, Didier PHILIPPOU,

**LAGARRIGUE :** Vincent COLOM,

**MAZAMET :** Olivier FABRE, Michel MARTIN, Laurent MONNIER, Marie-José KERBORIOU-GUIRAUD, Benoît PUECH,

**NAVES :** Pierre CALMELS,

**NOAILHAC :** Francis MATHIEU,

**PAYRIN-AUGMONTEL :** Alain VAUTE, Odile CABROL,

**PONT DE L'ARN :** Florence ESTRABAUD,

**PONT DE LARN :** Bernard CABANES,

**SAINT-AMANS-SOULT :** Alexis MOURET,

**VALDURENQUE :** Jean-Louis BATTUT,

**Étaient représentés :**

**CASTRES :** Nathalie DE SAN NICOLAS donne procuration à Geneviève VICENTE,

**MAZAMET :** Séverine ARMERO donne procuration à Michel MARTIN, Josiane ESTRABAUD donne procuration à Olivier FABRE,

**AUSSILLON :** Cécile LAHARIE donne procuration à Fabrice CABRAL, Marylis RAYNAUD donne procuration à Bernard ESCUDIER,

**LABRUGUIÈRE :** Corinne VALLES donne procuration à Didier PHILIPPOU,

**CASTRES :** Geneviève AMEN donne procuration à Catherine COLOMBIÉ-DESPLAS, Patrice BUFFET donne procuration à Alain WHITE, Régine MASSOUTIÉ-GIRARDET donne procuration à Michel SABLAYROLLES, Julie CAPO ORTEGA donne procuration à Catherine FARRENQ, Baya ALGAY donne procuration à Jean-François CLAMOUR,

**LAGARRIGUE :** Martine PIOVESAN donne procuration à Vincent COLOM,

**CASTRES :** Catherine DURAND donne procuration à Christel AIZES,

**Secrétaire de séance :** Catherine FARRENQ

## Délibération n° 2023/007

<b>Eau et Assainissement - Projet de modification partielle du zonage d'assainissement sur la commune de Labruguière et lancement d'une enquête publique</b>
--

Rapporteur : Vincent COLOM

Vu l'article L. 5216-5-I-9° du Code général des collectivités territoriales (CGCT) relatif à l'exercice de la compétence assainissement par les Communauté d'agglomération.

Vu l'article L. 2224-10 du CGCT relatif au zones d'assainissement.

Vu les articles L. 122-3 et suivants du Code de l'environnement, relatifs aux projets relevant d'un examen au cas par cas,

Vu les articles L. 123-1 et suivants ainsi que les articles R.123-1 et suivants du Code de l'environnement, relatifs aux enquêtes publiques applicables au zonage d'assainissement.

Vu les articles R. 2224-8 et suivants du CGCT relatifs à l'enquête publique préalable à la délimitation des zones d'assainissement.

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Labruguière en date du 26 mars 2003, relatif à l'approbation du zonage d'assainissement collectif.

Vu la compétence de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet en matière d'assainissement sur le territoire de la commune de Labruguière.

Vu le projet de travaux d'assainissement collectif des eaux usées des hameaux des Tissous, des Gaux et des Bousquets sur la commune de Labruguière.

Considérant qu'à l'issue de l'enquête publique et des modifications éventuelles, le projet sera soumis au Conseil communautaire pour approbation.

Il est proposé au Conseil :

- d'arrêter le projet de modification partielle du zonage d'assainissement sur la commune de Labruguière, tel que précisé dans la note de présentation annexée à la présente délibération,
- de soumettre le projet de modification partielle du zonage d'assainissement à la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) pour un examen au « cas par cas » afin de connaître sa décision sur la nécessité de mener ou non une évaluation environnementale,
- de soumettre ce projet à enquête publique,
- d'autoriser le Président à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La Commission Cadre de vie - Développement durable, dans sa séance du 6 février 2023, a

émis un avis favorable.

Le Conseil de la Communauté,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

- arrête le projet de modification partielle du zonage d'assainissement sur la commune de Labruguière, tel que précisé dans la note de présentation annexée à la présente délibération,
- décide de soumettre le projet de modification partielle du zonage d'assainissement à la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) pour un examen au « cas par cas » afin de connaître sa décision sur la nécessité de mener ou non une évaluation environnementale,
- décide de soumettre ce projet à enquête publique,
- autorise le Président à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les crédits nécessaires au financement de l'enquête publique seront inscrits au budget Eau et Assainissement 2023, chapitre 20, nature 2317, fonction 811, gestionnaire ASS.

Acte télétransmis à M. le Sous-Préfet de CASTRES  
Le 15 février 2023  
Sous le n°81-248100430-20230213-lmc117785-DE-1-  
1  
Certifié exécutoire Le 15 février 2023

Fait et délibéré à Castres, le 13 février 2023

Pour extrait conforme,

Le Président,

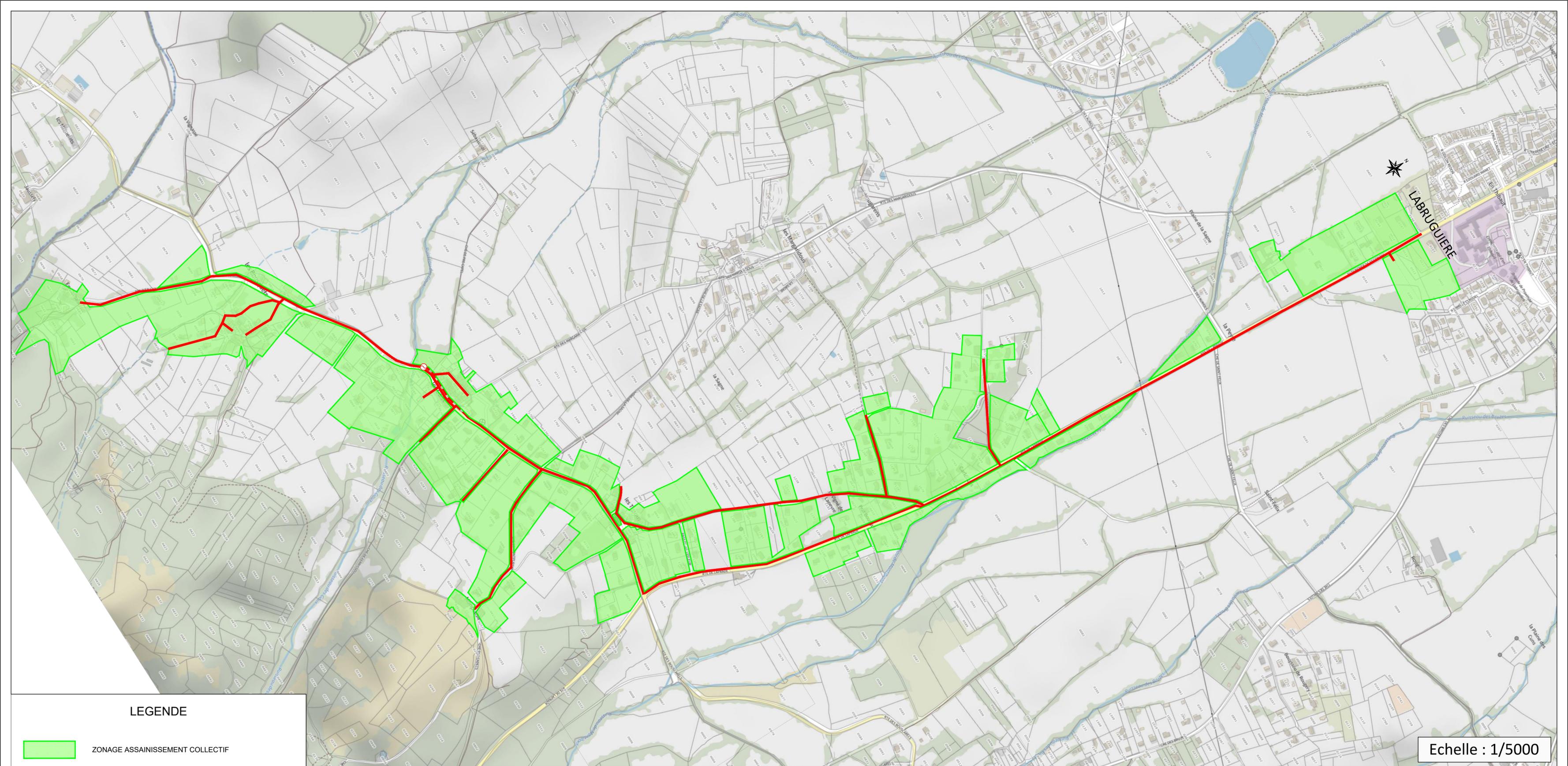


Pascal BUGIS

La secrétaire de séance,



Catherine FARRENQ



LABRUGUIERE

LEGENDE



ZONAGE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Echelle : 1/5000

# NOTICE MODIFICATIVE DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Département du Tarn - Communauté  
d'Agglomération Castres Mazamet

Ville de Labruguière



Notice modificative du zonage d'assainissement  
des hameaux des Tissous, des Gaux et des  
Bousquets (commune de Labruguière)



# TABLE DES MATIERES

1.	CONTEXTE DE LA MODIFICATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT .....	3
1.1.	Généralités.....	3
1.2.	Découpage du projet.....	4
2.	MODIFICATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES .....	6
2.1.	Cadre de la modification du zonage .....	6
2.2.	Etude de l'impact de la modification du zonage collectif sur la station d'épuration du bourg de Labruguière.....	6
3.	ANNEXE 1 - PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF .....	9

# 1. CONTEXTE DE LA MODIFICATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

## 1.1. Généralités

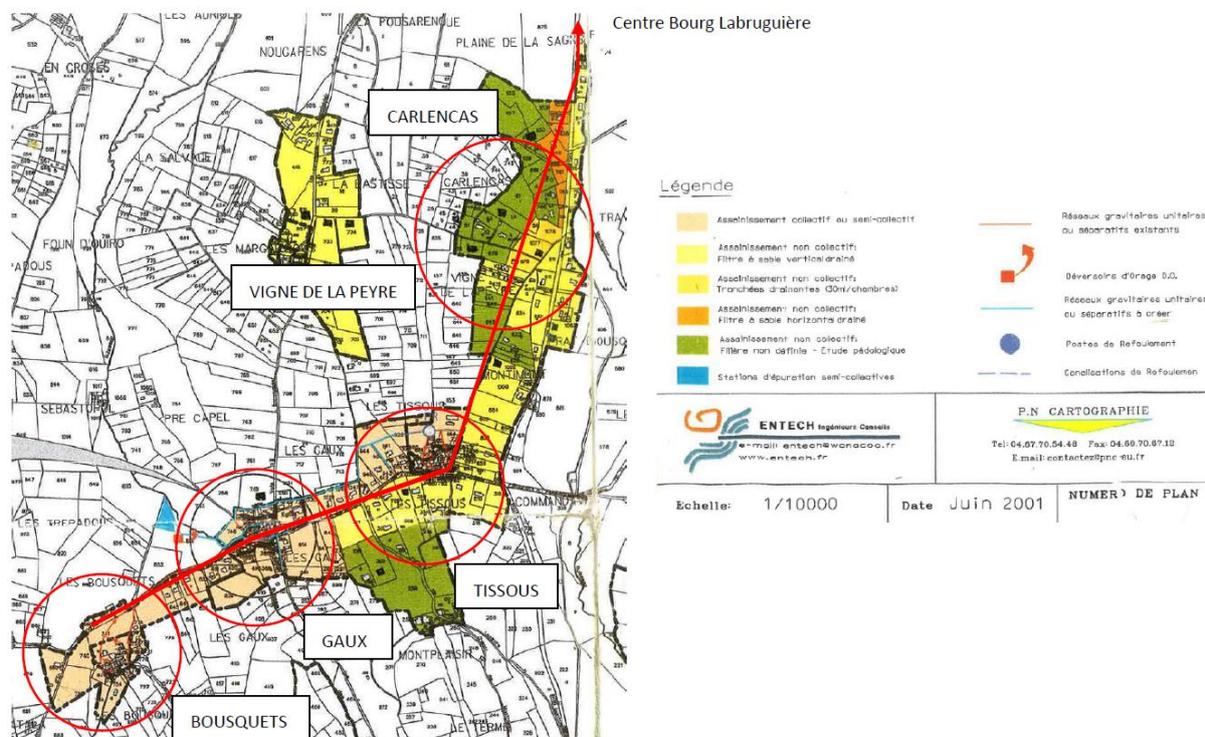
La présente notice modificative du zonage d'assainissement des eaux usées est réalisée pour le compte de la Communauté d'Agglomération de Castres Mazamet qui a pour projet de raccorder les hameaux des Tissous, des Gaux, des Bousquets (et Vigne de la Peyre / Carlenças), au bourg de Labruguière, selon le programme des travaux réalisé par le BET ENTECH, dans le cadre du schéma directeur d'assainissement en cours de réalisation.

Le réseau d'assainissement du centre bourg de la ville de Labruguière est unitaire. Une station d'épuration, dimensionnée pour 5000 EH, permet de traiter les eaux usées collectées.

Concernant les hameaux à raccorder, l'assainissement y est majoritairement de type autonome. Les hameaux des Tissous, des Gaux et des Bousquets disposent également de réseaux semi-collectifs, selon le plan de zonage réalisé en 2001.

Le terme semi-collectif signifie la présence d'un réseau unitaire ayant pour exutoire le milieu naturel. On estime à une soixantaine le nombre d'habitations raccordées à ces réseaux, ce qui impacte négativement la qualité des milieux récepteurs.

*Ci-dessous un extrait du plan de zonage actuellement en vigueur (données - ville de Labruguière) :*



Parallèlement à l'élaboration du projet de raccordement, la Communauté d'Agglomération de Castres Mazamet souhaite modifier partiellement le zonage d'assainissement de la commune de Labruguière afin d'y intégrer les nouveaux secteurs.

Ce document a donc pour objectif de proposer à la collectivité une modification justifiée du zonage d'assainissement sur les secteurs prochainement raccordés au réseau collectif de Labruguière.

## 1.2. Découpage du projet

---

Etant donné le linéaire du projet, il est envisagé un découpage en deux tranches :

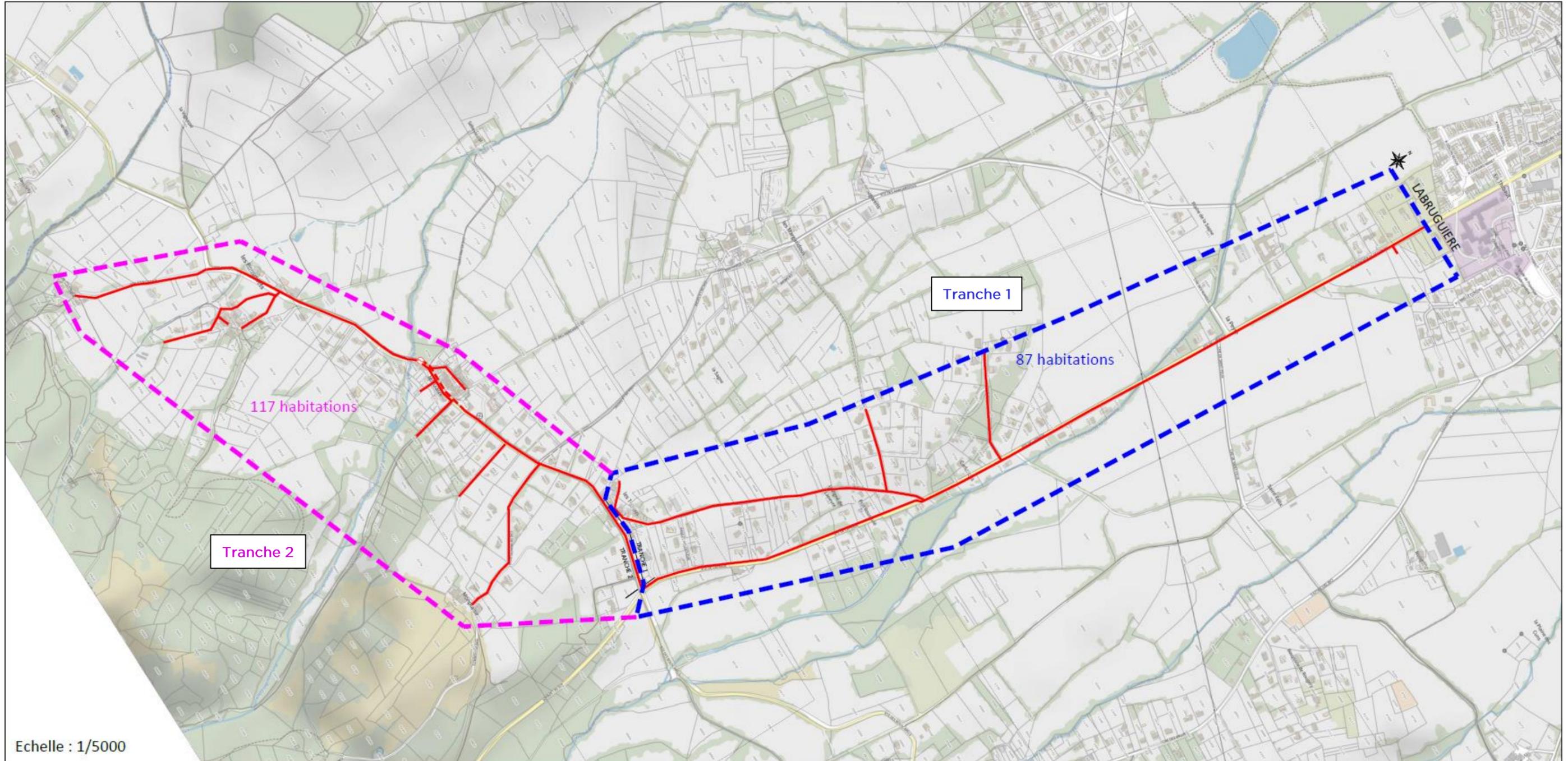
- **Tranche 1** : la Route de Laprade RD56, Chemin de Carlenças, Rue Vigne de la Peyre et le Hameau des Tissous
- **Tranche 2** : Route des Gaux, Hameau des Gaux, Chemin de Montplaisir, Chemin du Terme, Chemin du Ferrissou, Hameau des Bousquets et En Cathala.

La tranche 1 permettra de raccorder 87 habitations et la tranche 2 permettra de raccorder 117 habitations (connues à ce jour).

*A noter : la création d'un poste de refoulement est envisagée sur la parcelle G0746, parcelle facile d'accès, à proximité directe de la route des Gaux. Son implantation permet de collecter les eaux usées des hameaux des Gaux et des Bousquets.*



Découpage en deux tranches du réseau projeté pour le raccordement des hameaux au réseau d'assainissement du bourg de Labruguière :



## 2. MODIFICATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

### 2.1. Cadre de la modification du zonage

Sur la base de la synthèse des données réalisée, la Collectivité souhaite que le zonage d'assainissement des eaux usées soit modifié sur les secteurs prochainement raccordés au réseau collectif de Labruguière. Seront inclus au zonage d'assainissement collectif :

- Les parcelles classées en zones urbaines (U).
- L'ensemble des parcelles bâties ou disposant d'un permis de construire, situées à proximité immédiate du réseau projeté, au regard de la cohérence du zonage d'assainissement (pas de cas par cas), y compris celles situées en zones agricoles (A) ou naturelles (N) du PLU approuvé.
- Les parcelles classées en zones naturelles dans le PLU en vigueur, situées à proximité immédiate du réseau projeté.

Le zonage d'assainissement collectif du reste de la commune est inchangé.

Les demandes de permis de construire pour toutes les constructions à venir en zone d'assainissement non collectif seront soumises au règlement d'assainissement non collectif en vigueur.

Le plan du zonage d'assainissement collectif modifié est présenté en annexe.

### 2.2. Etude de l'impact de la modification du zonage collectif sur la station d'épuration du bourg de Labruguière

La station d'épuration du bourg de Labruguière a été mise en service en 1996, Elle est dimensionnée pour traiter les charges de 5000 EH, soit :

- Débit journalier : 1000 m<sup>3</sup>/j.
- Débit de référence : 3500 m<sup>3</sup>/j.
- Charge en DBO5 : 300 kg DBO5/j.
- Charge en DCO : 600 kg DCO/j.
- Charge en MES : 450 kg MES/j.

Dans le cadre de la modification du zonage d'assainissement de la commune et le projet de raccordement à la station d'épuration des différents hameaux, dont les hameaux des Gaux, des Bousquets, et des Tissous, ENTECH a établi une note d'analyse des charges hydrauliques et polluantes reçues sur la station d'épuration du bourg de Labruguière entre 2018-2022.

La synthèse des analyses et des conclusions de cette note est présentée ci-dessous.

**X Analyse et conclusion sur les charges hydrauliques :**

- « Le percentile 95 pris pour référence comme le débit devant être accepté par la station d'épuration correspond à 92% du débit de référence de la station d'épuration.
- Le débit moyen reçu sur la station correspond à 163% du débit nominal de la station et 140% par temps sec. A noter que le débit nominal de la station a été initialement sous-estimé, l'installation étant en mesure d'accepter des volumes plus importants.

Malgré ces surcharges hydrauliques, la station présente un fonctionnement correct avec des niveaux de rejets conformes. »

**X Analyse et conclusion sur les charges polluantes :**

- « En moyenne les charges reçues actuellement sur la station sont inférieures aux charges nominales de la station avec un taux de charge de 74% pour la DCO, 48% pour les MES et 54% pour la DBO5.
- La CBPO moyenne des charges maximales des 5 dernières années est égale à 292 kg/j soit 97% de la charge nominale de l'installation.

Si l'on fait abstraction de l'année 2021 où la charge maximale enregistrée sur l'installation était de 525 kg/j et en fort décalage avec les valeurs enregistrées les autres années de 200 à 300 kg/j, la CBPO est alors de 234 kg/j soit 78% de la capacité nominale de l'installation. La capacité résiduelle de l'installation est ainsi estimée à 65 kg DBO5/j. »

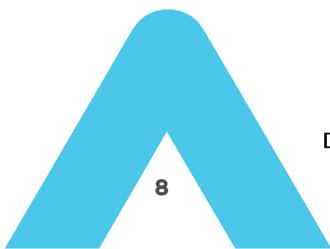
**X Analyse et conclusion sur le raccordement des hameaux.**

ENTECH a estimé la population raccordée à l'horizon 2050 dans le cadre du projet à 251 EH. Les ratios de production utilisés dans la note pour le calcul des charges futures sont de 60 g DBO5/EH/j et de 150 l/EH/j, soit :

- Un flux organique de 15 kg DBO5/j, représentant 5% de la capacité nominale en DBO5 de la station d'épuration.
- Un flux hydraulique de 37,6 m<sup>3</sup>/j, représentant 4% de la capacité hydraulique nominale et 1% de la capacité hydraulique de référence de la station d'épuration.

Les charges supplémentaires qui seront produites par les hameaux prochainement raccordés sont aujourd'hui acceptables par la station d'épuration du bourg de Labruguière.





Notice modificative du zonage d'assainissement  
Département du Tarn – Communauté d'Agglomération Castres Mazamet  
Ville de Labruguière  
BZ-10147

**GAXIEU**  
AU COEUR DE VOS PROJETS  
**GAXIEU.FR**

# 3.ANNEXE 1 – PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

